

# CAD Zinal

## Soirée d'information à la population

Mercredi 20 mai 2026

 OIKEN



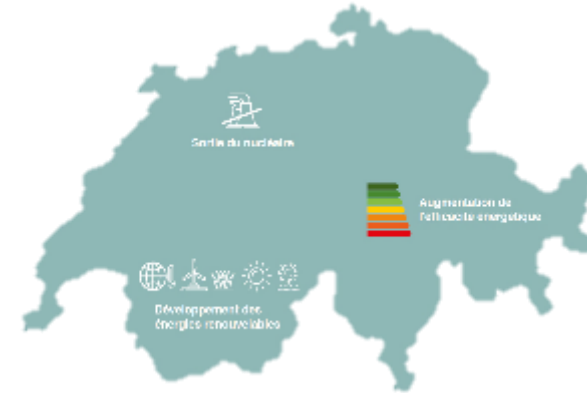
# Ordre du jour

1. Enjeux liés au chauffage à distance (niveaux CH et VS)
2. La transition énergétique au niveau de la Commune d'Anniviers
3. Le chauffage à distance
4. Potentiel énergétique du projet
5. Technique (source de chaleur, production de chaleur et réseau de distribution)
6. Un projet de transition énergétique
7. De nombreux avantages
8. Coûts prévisibles
9. Exemple au niveau d'un bâtiment
10. Planning intentionnel
11. Conclusion

# Enjeux liés au chauffage à distance (CAD), niveau CH

- La stratégie énergétique 2050 repose sur 3 piliers

1. La sortie du nucléaire
2. L'amélioration de l'efficacité énergétique
3. Le recours aux énergies renouvelable



Source : Etat du Valais, SEFH

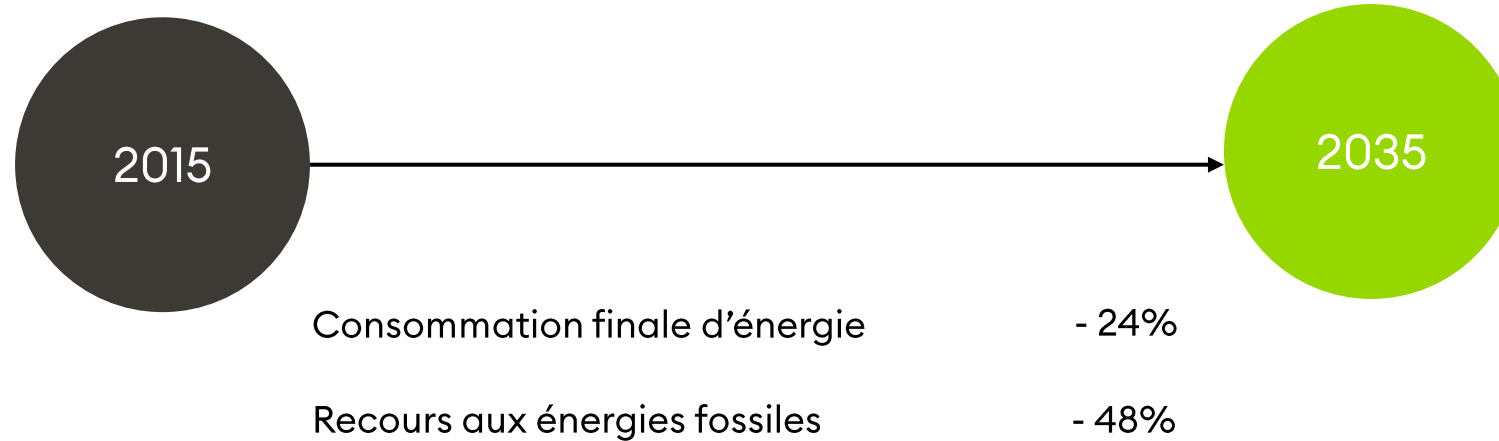
- La politique climatique

1. Les objectifs énergétiques et climatiques sont indissociables.
2. Le projet de révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit d'imposer une diminution de 50% des émissions de CO<sub>2</sub> en 2030.



# Enjeux liés au CAD, niveau VS

La transition énergétique en Valais



# 46%

d'énergie utilisée pour la chaleur en 2015

La production de chaleur est un domaine clé de la transition énergétique en Valais.

# La transition énergétique et la Commune d'Anniviers

- **La politique énergétique communale comprend 7 Axes de déploiement :**
  - Communication sur la stratégie énergétique communale
  - Politique de soutien de la stratégie énergétique
  - Promotion des énergies renouvelables locales
  - Diminution de la consommation des infrastructures communales
  - Promotion de la mobilité durable
  - Gouvernance énergétique (Commission énergie, utilisation des compétences)
  - Développement de CAD (chauffages à distance)

# La transition énergétique et la Commune d'Anniviers

## Planification énergétique territoriale : densité énergétique Zinal



- De manière générale, le développement d'un CAD s'avère pertinent si la densité énergétique (en MWh par hectare) est idéalement supérieure à 800 MWh /ha mais peut difficilement être inférieure à 500 MWh/ha).
- Chaque carré représente un hectare, plus le carré est rouge, plus les besoins sont importants.
- A la lecture de cette carte, il apparaît que la zone de développement possible d'un chauffage à distance sur Zinal est assez nettement délimitée.

# Contexte : Nouvelle loi sur l'énergie



- ▲ Adoption de la loi fédérale sur l'énergie
  - Mai 2017
- ▲ Préparation nouvelle législation cantonale
  - Stratégie énergétique cantonale 2019
  - Consultation été 2021
  - 1ère lecture au Grand Conseil – février 2023
  - 2ème lecture au Grand Conseil – septembre 2023
  - Ordonnance au Grand Conseil – juin 2024
  - Entrée en vigueur – 1er janvier 2025

## • Impact général pour le domaine du bâtiment :

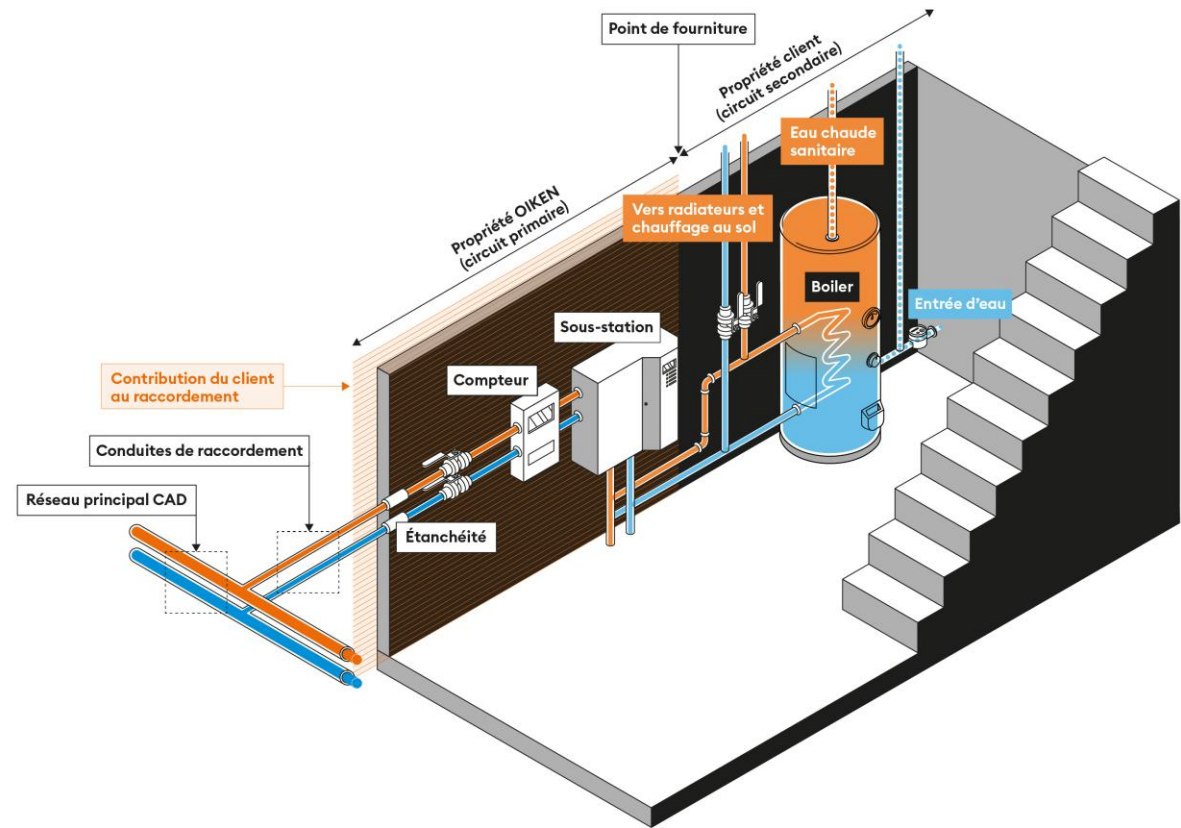
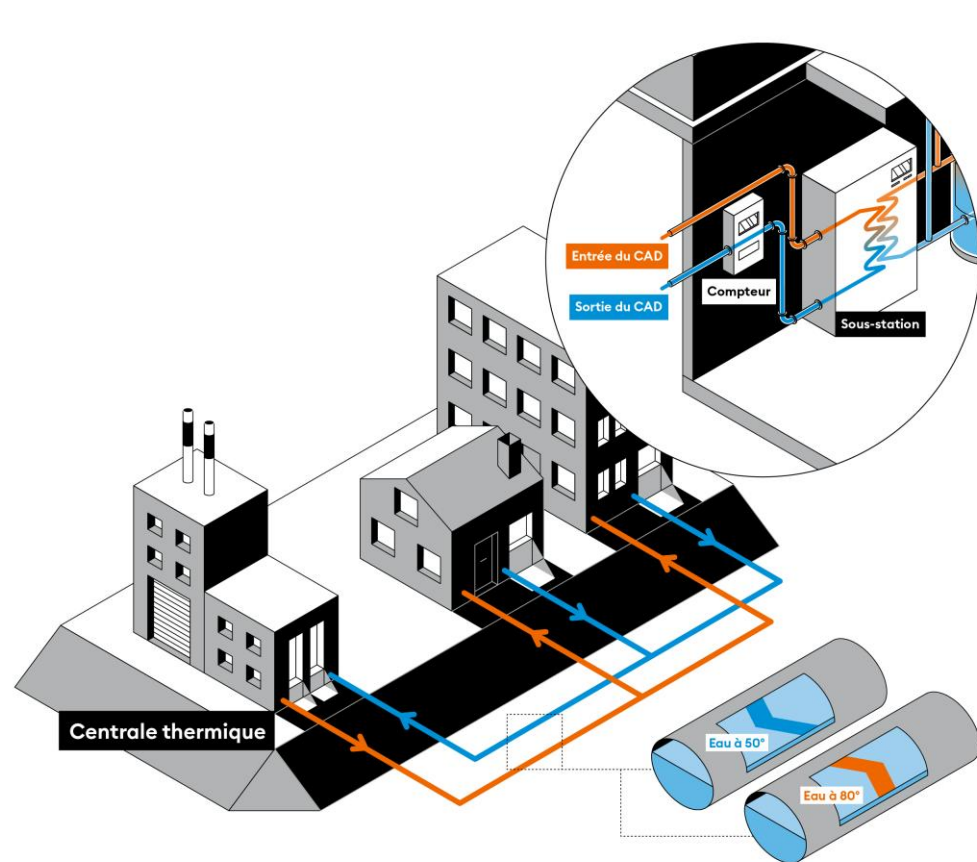
- Nouveaux bâtiments : Chauffages fossile et électrique INTERDITS
- Anciens bâtiments : Chauffage fossile remplaçable si amélioration énergétique de min. 20% ; Chauffage électrique avec délai pour assainir

## • Quelques implications pour les communes :

- Planification énergétique communale (Art. 12 LcEne)
- Infrastructures énergétiques autant que possible contrôlées par des collectivités publiques valaisannes (Art. 19 LcEne)
- Exemplarité des collectivités publiques (Art. 27 LcEne)

# Le chauffage à distance

## Comment ça fonctionne ?



# Potentiel énergétique du projet

En quelques chiffres

**4'900 kW**

Puissance réseau optimisée

**5'200 MWh/an**

Besoins énergétiques

**env. 34**

Raccordements envisageables à terme

**1'100 t**

Économie annuelle de CO<sub>2</sub> envisagée

# Centrales de chauffe

## Chaufferie existante (possibilité de reprise à discuter avec les propriétaires)

3 chaudières à mazout de 600 kW chacune.

## Chaufferie bois-plaquettes parking à créer

Chaufferie principale à créer. A dimensionner en lien avec la chaufferie ci-dessus.

Phase du projet	Centrale principale bois	Centrale principale mazout	Chaufferie existante	Part Renouvelable
1	1'200 kW	-	3 x 600 kW	76 %
2	1'200 kW 2'400 kW	-	3 x 600 kW	99 %
3	1'200 kW 2'400 kW	1'800 kW	3 x 600 kW	80 %

Si le rachat de la chaufferie existante n'est finalement pas effectué, la mise en place d'une chaudière mazout de 3500 kW à la centrale principale devrait être prévue (en lieu et place de la chaudière 1'800 kW planifiée).

# Implantation de la centrale bois-plaquettes

La centrale pourrait être construite au nord de Zinal, sur une parcelle non-construite en pente :

- Centrale et silo intégrés dans la pente, avec l'entrée de service au niveau du parking ouest.
- La centrale mesurerait environ 22 mètres par 34.
- L'accès de chaque côté de la centrale devra être assuré que ce soit pour la maintenance (ouest) ou pour les camions de ravitaillement (est).
- Places à supprimer :
  - 7 places contre la centrale sur le parking est pour le ravitaillement.
  - 5 places pour les manœuvres côté est.
  - 5 places côté ouest contre la centrale pour permettre la maintenance en centrale.
- En contrepartie, 21 places pourraient être aménagées sur le toit de la centrale.



# Approvisionnement en bois

Entre 5'000 et 6'000 m<sup>3</sup> de plaquettes issues du triage forestier d'Anniviers pourraient être fournis, le reste (3'000 m<sup>3</sup> environ) pouvant être fourni via d'autres triages.

Au vu du volume de plaquettes nécessaire **annuellement, un total de 230 ravitaillements** (camions de 40 m<sup>3</sup>) seraient nécessaires pour assurer le stock en plaquettes de la centrale principale en phase finale.

Durant les **2 mois les plus froids d'hiver**, il sera nécessaire d'amener ~100 - 110 m<sup>3</sup> par jour soit **2 à 3 camions par jour**.

*Une halle de stockage en plus du silo serait donc à planifier au nord de la centrale. Un volume de stockage d'environ 3'000 m<sup>3</sup> permettrait de stocker du bois en prévision de conditions météorologiques compliquées ou de périodes de tourisme plus intense*

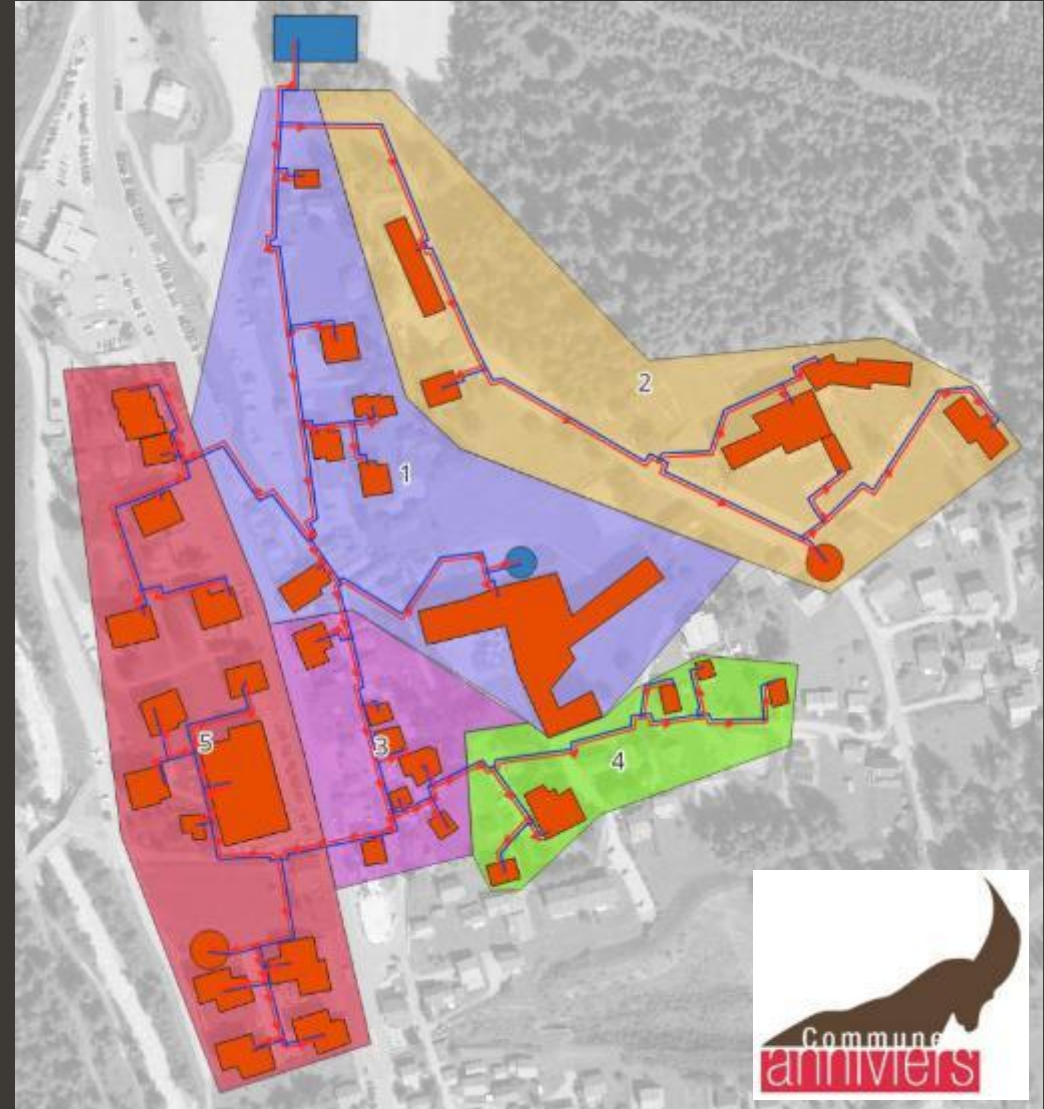
# Réseau de distribution

Périmètre concerné :



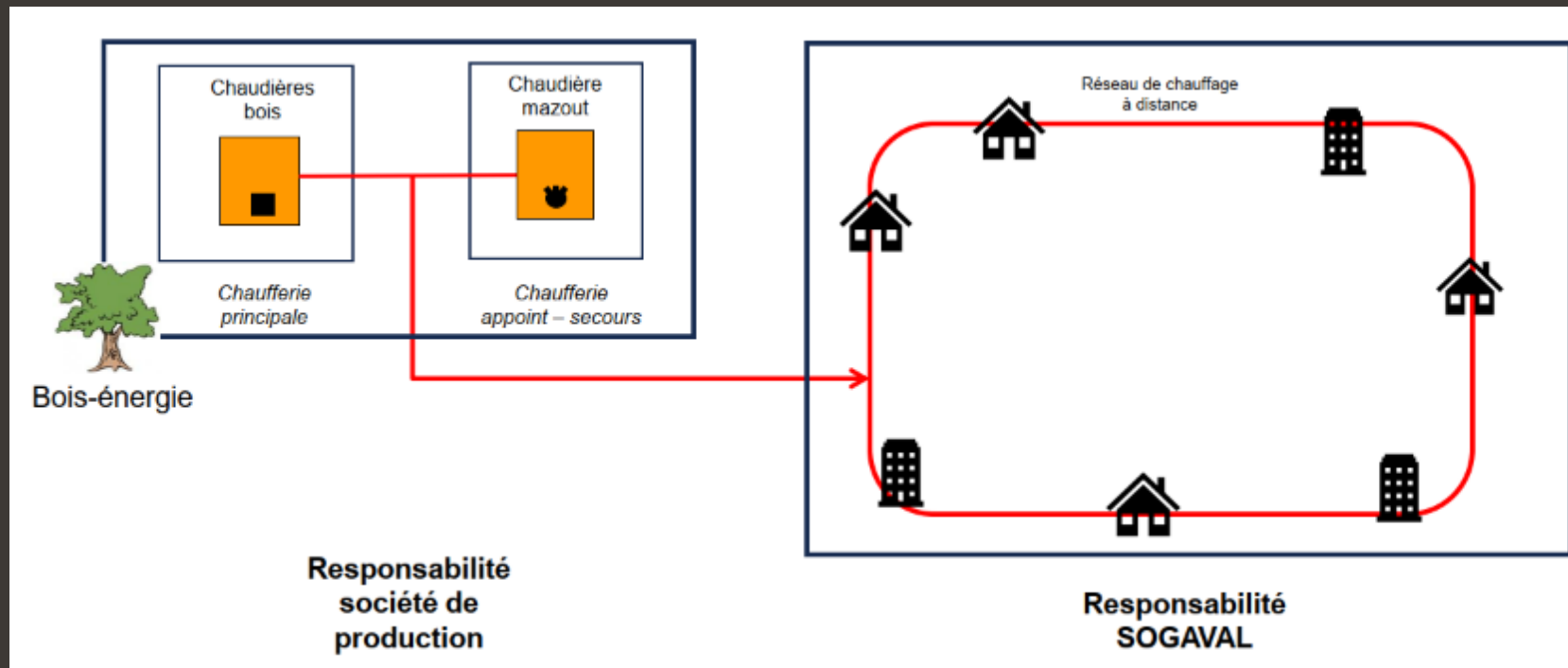
# 2'360 m

Longueur totale du réseau y compris  
les raccordements



# Société de production avec participation communale

- Création d'une société de production de chaleur dans laquelle la Commune d'Anniviers sera partenaire majoritaire.
- Le réseau restera par contre en mains d'OIKEN.



# Un projet de transition énergétique

- La fourniture de 5'200 MWh, soit la consommation de 520 ménages
- L'économie de l'équivalent de 454'000 litres de mazout par an
- Une réduction annuelle des émissions de CO2 de 1'100 t/an
- La valorisation d'une ressource renouvelable et locale.
- Un tracé qui n'impacte que modérément les réaménagements de l'espace public déjà réalisés dans le centre du village.

# De nombreux avantages

- Indépendance vis-à-vis de ressources énergétiques étrangères et fossiles
- Gain de place et surfaces pouvant être récupérées : chaudières remplacées par une simple sous-station
- Investissement réduit par rapport au renouvellement des chaudières *et aucun réinvestissement à l'avenir au niveau de la production de chaleur*
- Entretien considérablement réduit: plus de production de chaleur sur place *donc plus d'entretien chaudière, de ramonage ou de révision citerne*
- Surveillance politique des prix: ressources en mains des collectivités locales



# De nombreux avantages : soutien à l'économie locale

## Énergie fossile



CHF 5.00



CHF 5.00



CHF 90.00

## Réseaux thermiques



Région Val  
d'Anniviers

CHF 50.00



CHF 30.00



CHF 15.00



CHF 5.00

## Avantages:

**Décarboner** en remplaçant les énergies fossiles (gaz, mazout, etc.)

Se protéger des fluctuations des tarifs volatils de l'énergie en ayant recours aux ressources **locales**.

Réseaux **thermiques** distribuant de la chaleur, mais aussi du froid.

Réseaux en mains publiques avec des centres de décisions **régionaux**.

Développer l'économie **circulaire** et les emplois locaux (installateurs).

# Coûts prévisibles pour les preneurs de chaleur

Une taxe de raccordement unique composée de :

	Tarif ordinaire	Tarif d'attente
Taxe de raccordement	75 CHF/kW + 12'000 CHF	20% soit 15 CHF/kW + 2'400 CHF (solde au moment de la consommation)

Cette taxe couvre la fourniture et la pose des conduites et de la sous-station (propriété d'OIKEN).

# Coûts prévisibles pour les preneurs de chaleur

Un tarif de l'énergie visé payable mensuellement composé de :

- Taxe de puissance (part fixe) : 95.- CHF/kW et par an
- Consommation (part variable): entre 20 et 22 cts

Concerne : Immeuble « Exemple »

## Chauffage à distance

N° Compteur	Date de relevé	Nbre jrs	Elément	Ancien Index	Nouvel Index	Coef.	Quantité
80675778	Du 28.10.2025 au 31.11.2025	33	Consommation 2025	703'605	710'688		13'125 kWh

Calcul des prix	Quantité	Prix unitaire	Durée	Montant CHF HT	Taux TVA	Montant CHF TTC
Consommation 2025	13'125 kWh	21 ct./kWh		2'756.25	8.1	2'979.51
Puissance	100 kW	95.00 CHF/kW/an	30 j	780.82	8.1	844.07
<b>Total Chauffage à distance</b>						<b>3'823.58</b>

# Coûts prévisibles pour les preneurs de chaleur

Frais supplémentaires à la charge du preneur de chaleur:

- Travaux de génie civil depuis le point de raccordement.
- Modification de l'installation en aval de la sous-station (si nécessaire, par installateur)

Subventions (en déduction) :

- Programme d'encouragement M-07 de l'Etat du Valais

Taux de contribution				
	Habitat individuel	Habitat collectif	Autres catégories de construction	
Production de chaleur	4'000 CHF + 9 CHF/m <sup>2</sup> SRE * f <sub>h</sub> Montant maximum par bâtiment 60'000 CHF			MT-07
Distribution de chaleur	Toute première installation 10'000 CHF	Toute première installation 50 CHF/m <sup>2</sup> SRE * f <sub>h</sub>		

Conditions d'entrée en matière

L'installation remplace un chauffage au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.

La chaleur doit provenir au moins à 75% d'énergies renouvelables ou des rejets thermiques.

La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

# Exemple au niveau d'un bâtiment

## Caractéristiques du bâtiment :

- Bâtiment d'une surface de référence énergétique (SRE) de 1'000 m<sup>2</sup>, soit 10 appartements d'environ 100 m<sup>2</sup>.
- Puissance installée : 100 kW
- Besoins de chaleur : 100'000 kWh (équivalent mazout : 11'765 litres avec un rendement de 0.85)

## Taxe de raccordement unique (à amortir sur 40 ans, soit CHF 46.- par an et par appartement sur 40 ans) :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Taxe de raccordement unique : (CHF 75.- x 100 kW) + CHF 12'000.- :  | CHF 19'500.-        |
| • Frais génie civil (15 m de fouilles) + rhabillage (CHF 2'000.-) :   | CHF 12'000.-        |
| • Déduction subventions : (CHF 180.- x (1000 * 0.05)) + CHF 4'000.- : | - CHF 13'000.-      |
| • Solde à la charge du preneur de chaleur :                           | <u>CHF 18'500.-</u> |

## Frais d'énergie annuels (soit CHF 3'050.- par an et par appartement) :

- |                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| • Energie (100'000 kWh x 0.21.-) :    | CHF 21'000.-       |
| • Taxe de puissance (100 kW x 95.-) : | <u>CHF 9'500.-</u> |
| • Frais annuels :                     | CHF 30'500.-       |



**Aucun frais de maintenance à la charge du client au niveau échangeur.**  
**Aucun renouvellement d'installation à prévoir.**



# Conclusion

## **Pourquoi un tel projet pour SOGAVAL-OIKEN :**

- Sociétés en mains publiques au service de leurs actionnaires.

## **Pourquoi un tel projet pour la commune :**

- Ressource bois locale.
- Transition d'une ressource étrangère (mazout) non renouvelable à une ressource indigène renouvelable.
- Possibilité de maîtriser la ressource en intégrant la société de production.
- Chauffage à distance adapté au milieu bâti ancien et dense (faible espace nécessaire dans le bâtiment).
- Légère augmentation du prix final de l'énergie mais forte diminution de la dépendance vis-à-vis de l'étranger et grande amélioration de la qualité de l'air local.

# Conclusion

## Vision de la Commune et implications :

- Participation majoritaire à la société de production (participation au capital-action et à la gestion)
- Octroi de servitudes pour la réalisation sur terrain communal des installations nécessaires au CAD par cette société de production
- Introduction de l'obligation de raccordement au sein du périmètre dans le RCCZ
- Mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'énergie
- Solution concrète pour la rénovation des bâtiments et les nouveaux projets

# Suite des démarches

Vous recevrez prochainement un courrier avec un lien vers un questionnaire.

Ce questionnaire permettra de connaître votre intérêt au projet de chauffage à distance et, en cas d'intérêt, de récolter quelques informations sur le bâtiment concerné et ses installations.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre contribution car c'est sur la base de ces retours que nous déciderons de développer un avant-projet !

*Un agréable été à toutes et à tous !*

Sondage d'intérêt pour un raccordement au chauffage à distance de Zinal



Merci  
Thank you  
Danke  
Grazie  
Gracias



 OIKEN

